PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Résultats de l'enquête sur les lotissements destinés à l'habitat

Département de la Meuse

Permis d'aménager autorisés en 2023

	Nb lotissements	Surface totale (m²)	Nb lots autorisés
Public	1	32 689	43
Privé	3	76 936	85
Ensemble	4	109 625	128

	Répartition selon le nombre de lots							
	moins de 5 lots		de 5 à 9 lots		de 10 à 19 lots		20 lots et +	
	Nb	Surf. tot. (m²)	Nb	Surf. tot. (m²)	Nb	Surf. tot. (m²)	Nb	Surf. tot. (m²)
Public	0	0	0	0	0	0	1	32 689
Privé	1	2 246	0	0	1	10 540	1	64 150
Ensemble	1	2 246	0	0	1	10 540	2	96 839

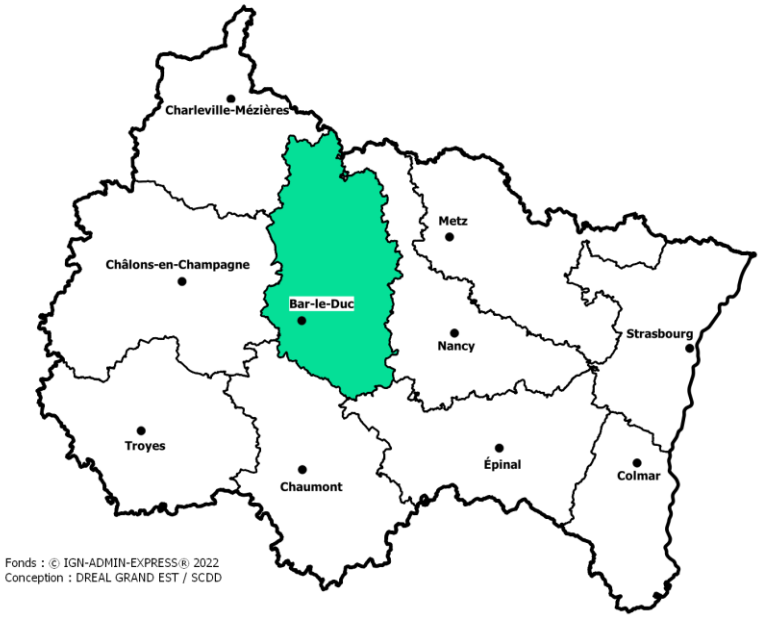

Taux d'occupation des lots

Année d'autorisation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nb PA total autorisés	6	4	2	2	4	3	6	7	5
Nb PA commencés	6	4	2	2	4	3	5	5	3
Nb parcelles total	76	54	16	41	44	23	43	105	32
Nb parcelles libres	8	21	6	35	31	9	33	80	24
Tx occupation	89,5%	61,1%	62,5%	14,6%	29,5%	60,9%	23,3%	23,8%	25,0%

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Résultats de l'enquête sur les lotissements destinés à l'habitat

Méthodologie

Etendue à l'ensemble de la région Grand Est depuis 2013, l'enquête porte sur tous les permis d'aménager autorisés de 3 lots et plus destinés à l'habitation. Elle est réalisée par le Pôle Analyse Statistique et Animation de la Connaissanceau sein du Service Connaissance et Développement Durable de la Dreal. Les Associations Foncières Urbaines ainsi que les déclarations préalables y figurent également, dès lors qu'elles nous sont connues. Les Zones d'Aménagement Concerté faisant partie de procédures particulières ne sont pas retenues dans l'élaboration de ces résultats.
Il s'agit d'une enquête exhaustive.
Les permis d'aménager sont extraits tous les mois de Sit@del2 du Ministère et intégrés dans la base de données. Ils sont complétés par questionnement auprès des centres instruisant ces permis.
La base est ensuite enrichie en continu par les renseignements collectés auprès des aménageurs, directement ou au travers de leurs sites internet. Ces renseignements portent sur :
- la répartition des lots (individuel pur, groupé collectif)
- la taille moyenne des lots.

Lorsqu'elles sont disponibles, les informations cadastrales de chaque lot (section/parcelle) sont également saisies, permettant alors un rapprochement parcelle/permis de construire avec les ouvertures de chantier extraites de Sit@del2 lorsque les informations cadastrales sont renseignées sur le permis de construire. Ces rapprochements sont complétés au moyen des fichiers fonciers (base des parcelles). Il est possible alors d'évaluer un taux de remplissage du lotissement.
Malgré tous ces renseignements fournis ou collectés, l'enquête ne préjuge pas de la disponibilité des lots.

Taux d'occupation des lots

Un permis d'aménager est commencé dès lors qu'un découpage cadastral en lots a pu être observé (en totalité ou par tranche). C'est pour cette raison que les deux dernières années d'autorisation d'aménager ne sont pas prises en compte.

Définitions et calculs:

Nb PA total:	Nb PA autorisés dans l'année	Nb parcelles total:	Nb parcelles relevées sur le site du cadastre	Nb PA en attente:	Nb PA autorisés dans l'année et non commencés
Nb PA commencés:	Nb PA autorisés dans l'année et commencés	Nb parcelles libres:	Nb parcelles pour lesquelles aucun permis n'a pu être rapproché ou sans construction dans la base des parcelles des fichiers fonciers	Nb lots en attente:	Nb total de lots des PA en attente

Tx occupation: ([Nb parcelles total]-[Nb parcelles libres])/[Nb parcelles total]

Attentions particulières

La surface totale est calculée à partir des parcelles impactées par le projet avant découpage. Ainsi, elle peut paraître disproportionnée lorsqu'une partie seulement d'une grande parcelle concerne le permis. Il est nécessaire à ce moment de consulter les permis individuellement.

Nous contacter

Pour toute demande de renseignement ou communication de résultats sur des périmètres particuliers, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante:
demandestat.pctas.scdd.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr